



NOS
QUARTIERS
D'ÉTÉ

Appel à Projets dans le cadre du dispositif : « Nos Quartiers d'Été 2020 » :

Fil rouge 2020

« Comment la citoyenneté se saisit des enjeux de la nature en ville et des productions locales »

Objectifs – Description

Le dispositif « Nos Quartiers d'Été » permet à la Région Hauts-de-France de soutenir des projets d'animation sociale et culturelle des quartiers durant la période estivale du 27 juin au 6 septembre 2020. Les projets « Nos Quartiers d'Été » permettent d'accompagner des **dynamiques collectives et participatives** dans les territoires en politique de la ville. Ils reposeront sur des dynamiques inter-partenariales (Associations, habitants, collectivités, entreprises, etc...) et pourront se développer en actions inter-quartiers voire inter-territoires.

Les thématiques principales des actions « Nos Quartiers d'Été » doivent correspondre à des thématiques cibles (valorisation du patrimoine, la créativité artistique, les circuits courts, les échanges de savoirs, transition énergétique et écologique, au travers d'actions culturelles, sportives, ludiques, ...) visant à développer une **citoyenneté active** dans les quartiers.

Au travers de Nos Quartiers d'Été, c'est bien la **participation des habitants** et les principes de **co-construction d'actions collectives** dans les quartiers, que la Région souhaite également développer.

Afin de garantir l'implication des habitants et des acteurs locaux dans une démarche de co-construction des projets, l'instruction et la décision attributive de subvention seront, outre les critères énoncés dans les conditions d'éligibilité détaillées en annexe 1, essentiellement basée sur les critères suivants :

- **Le processus participatif**
- **L'Eco-responsabilité**
- **Le respect du fil rouge 2020**
- **Les éléments de bilan si le projet est renouvelé (dont la justification du solde)**

Ainsi l'appel à projets 2020 sera scindé en deux temps :

Dans un premier temps un dossier de demande de subvention devra être déposé avant :

**Le 06 décembre 2019, sur la plateforme institutionnelle :
<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>**

La demande devra :

- Présenter la démarche de co-construction avec **les habitants des quartiers qui seront associés** à la gouvernance, la conception, la réalisation et l'évaluation des actions menées, à travers la présentation des différentes étapes du projet : un collectif, garant du processus participatif et partenarial, constitué des acteurs locaux (associations, habitants, institutions, ...) mobilisés sur la dynamique, devra ainsi être mis en place. Un calendrier prévisionnel de la co-construction du projet est attendu et selon l'état d'avancement du projet, les pistes d'actions déjà envisagées ;
- Préciser comment la **démarche écoresponsable se diffusera dans l'organisation des opérations** et lister les actions envisagées : impact moindre sur l'environnement, le tri et le recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire, circuits courts, zéro déchet, usage et réemploi, etc ;
- Identifier les actions envisagées répondant au fil rouge 2020 ;
- Pour les renouvellements de projet, fournir des éléments de bilan quantitatif, qualitatif et financier, justifiant le solde de l'opération précédente ;
- Fournir un budget prévisionnel calibré à la hauteur des enjeux du ou des quartiers concernés et des évènements pressentis.

Peuvent être aussi attendu tout élément complémentaire permettant également lors de l'instruction d'apprécier la qualité du projet et d'étudier le niveau de financement finalement attribué.

La décision attributive de subvention sera appréciée en fonction de ces éléments que vous détaillerez dans la fiche précisée en annexe 2 et du respect des conditions d'éligibilité au dispositif de l'annexe 1.

Dans un second temps, le porteur de projet apportera les informations définitives liées à **l'opérationnalité des actions durant l'été et notamment des temps forts :**

- ✓ Dates des inaugurations, clôtures, journées festives, journées d'ateliers, ...
- ✓ Programmes et coûts définitifs détaillés,
- ✓ Compte rendu de la démarche participative
- ✓ Partenaires mobilisés,
- ✓ Plan de communication intégrant l'identité régionale,
- ✓ Toutes informations nécessaires à la compréhension de l'opération finale.

A travers la fiche en annexe 3, ces éléments seront à transmettre au plus tard le 1^{er} mai 2020 au service Cohésion Sociale et Urbaine (voir annexe 4 – répartition territoriale du service). A défaut de transmission, le financement du projet sera annulé.

Annexe 1 : conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires des subventions régionales pourront être des **associations**, ou **Etablissements Publics** menant des actions à destination des habitants résidant en Quartier Politique de la Ville ou en Quartiers de Veille.

A titre dérogatoire les collectivités territoriales pourront porter le projet, à condition de démontrer pourquoi elles se substituent aux associations (absence d'initiatives associatives, fragilité du tissu local, projet d'envergure nécessitant un portage et une coordination forte, ...), prioritaires dans la mobilisation des financements.

Recherche de mutualisation :

- **Un projet par ville sera financé** (sauf situations particulières à justifier par la collectivité partenaire des projets : nombre de quartiers, morphologie urbaine, densité du tissu associatif local, etc....)
- Les actions mutualisées d'une autre envergure territoriale (**inter-communes, inter EPCI, voire opérateurs « Régionaux », ou les projets de communication ou de valorisation global du dispositif**) pourront être financées de façon complémentaire.

Les projets déposés au titre de « Nos Quartiers d'Été » par une association devront avoir été explicitement **validés par la collectivité et/ou l'EPCI**.

Les **quartiers prioritaires et/ou de veille concernés** devront être clairement identifiés dans le dossier de demande de subvention ;

Le porteur de projet s'engagera à respecter la « **Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines** » ainsi que les principes d'**Egalité entre les Femmes et les Hommes**.

Un plan de communication relatif au dispositif et **intégrant l'identité régionale des Hauts-de-France** devra être précisé : le bénéficiaire de l'aide régionale devra mentionner le concours financier de la Région Hauts-de-France et en faire état sur l'ensemble des documents établis (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres) et lors des manifestations valorisant l'objet du financement.

Pour les reconductions (à fournir dans le dossier initial) :

- **un bilan qualitatif des actions réalisées en N-1** sera à déposer dans l'onglet : « Pièces justificatives/Toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier ».
- **Le solde de l'opération N-1 devra avoir été sollicité** (en cas de renouvellement de l'action).

Nature des dépenses recevables et non recevables :

- Toutes dépenses de fonctionnement sont recevables **sauf les salaires des permanents des structures** ;
- Les prestations extérieures sont recevables (mise en place de formation, cachets d'artistes, etc....) ;
- Les dépenses de communication sont recevables (plaquettes, invitations, supports audiovisuels, sites internet ou autres, etc...) intégrant les éléments d'identité régionale ;
- Les dépenses d'investissement sont non recevables sauf « petits matériels et consommables » (par exemple : gobelets réutilisables, ...)

L'ensemble des dépenses prévisionnelles sera étudiées et contrôlées lors de l'instruction des projets.

Modalités de subventionnement

- **Un co-financement** de la collectivité locale et/ou de l'EPCI **d'au moins 30 % du coût total du projet est obligatoire** ;
- La **demande minimale** faite à la Région Hauts-de-France au titre du dispositif Nos Quartiers d'Été **ne peut être inférieure à 3 000 €** ;
- La Région interviendra au maximum à hauteur de 50 % du coût total du projet et jusqu'à 70 % pour des projets mutualisés inter-communes, ou inter-EPCI.

Annexe 2 : Fiche à renseigner et à joindre à la demande de subvention sur Galis (pour le 06 décembre 2019) pour la 1^{ère} phase.

Décrire le processus participatif mis en place

Sont attendus :

- La démonstration de l'association des **habitants des quartiers** :
 - o à la gouvernance du processus participatif,
 - o à la conception, la réalisation et l'évaluation des actions.
- L'existence du collectif et sa composition garant du processus participatif et partenarial (associations, habitants, institutions, ...);
- Un calendrier prévisionnel de la co-construction du projet ;
- Selon l'état d'avancement du projet, les pistes d'actions déjà envisagées ;

Décrire les éléments concourant à faire de vos évènements des manifestations écoresponsables

Préciser de quelle manière la **démarche écoresponsable se diffusera dans l'organisation des opérations** avec par exemple :

- Un impact moindre sur l'environnement ;
- Le tri et le recyclage proposé ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La mise en œuvre de circuits courts ;
- La gestion des déchets conduisant à leur réduction voir à leur disparition (dynamique zéro déchet) ;
- Promouvoir des actions d'usage et de réemploi ;
- Etc.

Décrire comment le projet va s'appropriier le fil rouge 2020

A titre d'exemples :

- Des ateliers :
 - o « Jardinage » (en lien avec les jardins partagés présents dans le quartier ou en lien avec territoire rural) ;
 - o « Culinaires » en lien avec les producteurs locaux concourant à l'amélioration de la santé ;
 - o « Récupération » conduisant au réemploi et à la limitation de l'utilisation des matières premières ;
 - o Etc.
- Des actions concourant :
 - o A la promotion de la biodiversité ;
 - o A la lutte contre le gaspillage ;
 - o Aux économies d'énergie ;
 - o A la mise en place de mobilités douces ;
 - o Etc.

Annexe 3 : Fiche à renseigner et à envoyer au service COSUR aux référents du service de votre territoire (pour le 1^{er} mai 2020) pour la 2nde phase.

Dates des temps forts : inaugurations, clôtures, journées festives, journées d'ateliers, ...

Programmes et coûts définitifs détaillés

Compte rendu de la démarche participative

Partenaires mobilisés

Plan de communication intégrant l'identité régionale

Toutes informations nécessaires à la compréhension de l'opération finale

CONTACTS SERVICE COHESION SOCIALE ET URBAINE – DATL

| EPCI Pas de Calais | Contacts Région | Adresses Mail |
|---|--|--|
| CA du Boulonnais | Romuald Delbarre | romuald.delbarre@hautsdefrance.fr |
| CC de la Terre des 2 Caps | | |
| CA des 2 Baies en Montreuillois | | |
| CA du Pays de Saint-Omer | Arnaud Severin Corinne Demarque | arnaud.severin@hautsdefrance.fr corinne.demarque@hautsdefrance.fr |
| CA du Grand Calais Terres et Mers | Frédéric Brouillard Priscilla Delzard | frederic.brouillard@hautsdefrance.fr Priscilla.delzard@hautsdefrance.fr |
| CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane | | |
| CU d'Arras | | |
| CA de Lens-Liévin | Fabian Deloecker Catherine Parisot-Laglenne | fabian.deloecker@hautsdefrance.fr catherine.parisot-laglenne@hautsdefrance.fr |
| CA d'Hénin-Carvin | Fabian Deloecker Sabrina Castel | fabian.deloecker@hautsdefrance.fr sabrina.castel@hautsdefrance.fr |
| EPCI Nord | Contacts Région | Adresses Mail |
| CU de Dunkerque | Arnaud Severin Corinne Demarque | arnaud.severin@hautsdefrance.fr corinne.demarque@hautsdefrance.fr |
| CC de Flandre Intérieure | | |
| CA de la Porte du Hainaut | | |
| CC Pévèle Carembault | Fabian Deloecker | fabian.deloecker@hautsdefrance.fr |
| Métropole Européenne de Lille | Frédéric Autin Virginie Macaux | frederic.autin@hautsdefrance.fr virginie.macaux@hautsdefrance.fr |
| CA du Douaisis | Sallah Noui Sabrina Castel | sallah.noui@hautsdefrance.fr sabrina.castel@hautsdefrance.fr |
| CC Cœur d'Ostrevent | | |
| CA de Cambrai | | |
| CC du Caudrésis et du Catésis | | |
| CC du Pays de Mormal | | |
| CC du Sud Avesnois | | |
| CA Maubeuge Val de Sambre | Emma Becuwe Catherine Parisot-Laglenne | emma.becuwe@hautsdefrance.fr catherine.parisot-laglenne@hautsdefrance.fr |
| CA Valenciennes Métropole | Romuald Delbarre | romuald.delbarre@hautsdefrance.fr |
| EPCI Somme | Contacts Région | Adresses Mail |
| CA de la Baie de Somme | Laurence Moignet | laurence.moignet@hautsdefrance.fr |
| CA Amiens Métropole | | |
| EPCI Oise | Contacts Région | Adresses Mail |
| CA Creil Sud Oise | Julie Leple Corinne Demarque | julie.leple@hautsdefrance.fr corinne.demarque@hautsdefrance.fr |
| CA du Beauvaisis | | |
| CC des Pays d'Oise et d'Halatte | | |
| CC des Sablons | | |
| CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne | Ronan Ottini Catherine Parisot-Laglenne | ronan.ottini@hautsdefrance.fr catherine.parisot-laglenne@hautsdefrance.fr |
| CC du Clermontois | | |
| CC du Liancourtois | | |
| CC du Pays de Valois | | |
| CC du Pays Noyonnais | Mélanie Valenzisi Priscilla Delzard | melanie.valenzisi@hautsdefrance.fr priscilla.delzard@hautsdefrance.fr |
| EPCI Aisne | Contacts Région | Adresses Mail |
| CA du Pays de Laon | Emma Becuwe Catherine Parisot-Laglenne | emma.becuwe@hautsdefrance.fr catherine.parisot-laglenne@hautsdefrance.fr |
| CA du Soissonnais | | |
| CC Retz-en-Valois | | |
| CC du Pays des Trois Rivières | | |
| CA de la Région de Château-Thierry | | |
| CA Chauny Tergnier la Fère | Mélanie Valenzisi Priscilla Delzard | melanie.valenzisi@hautsdefrance.fr priscilla.delzard@hautsdefrance.fr |
| CA du Saint-Quentinois | | |

Annexe 5

Pièces nécessaires au dépôt de demande de financement sur la plateforme GALIS : <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>

Pour une première demande de financements régionaux:

Il vous sera demandé de créer un compte « Tiers » sur la plateforme. Ce compte pourra être accessible pour plusieurs utilisateurs.

Munissez-vous des documents suivant afin de pouvoir procéder à votre inscription :

- Les **statuts régulièrement déclarés (pour les associations)**, à ajouter dans l'onglet « Documents »,
- Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET, à ajouter dans l'onglet « Documents »,
- Le n° SIRET.

Les structures ayant déjà un compte tiers ne sont pas concernées ; il est néanmoins recommandé de vérifier les informations administratives et financières et de les mettre à jour le cas échéant.

Pour pouvoir constituer votre demande de financement :

- La description du projet envisagé (renseigner la fiche comme demandée pour la 1ère phase), ainsi que le **bilan qualitatif** des actions réalisées en N-1 seront à déposer dans l'onglet : Pièces justificatives/Toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier.
- Le budget prévisionnel de l'opération.

Pour les associations :

- Les derniers comptes de résultat ou justificatifs des comptes.
- Le dernier bilan de la structure (Actif/Passif).

Il vous sera également demandé lors de la démarche d'approuver et de **signer la charte Régionale de la Laïcité et des Valeurs Républicaines.**

Pour les opérateurs publics :

- La décision de l'organe délibérant approuvant la réalisation de l'action et sollicitant les crédits régionaux (délibération, décision du CA, ...).

Pour information, vous aurez la possibilité de sauvegarder pendant le dépôt du dossier  Le dépôt sera effectif et votre dossier transmis aux services instructeurs lorsque vous aurez validé 

*La validation n'est possible que lorsque le dossier est complet (champs avec *).*

Attention : Les structures ayant déposé une intention de projet NQE dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville devront tout de même répondre à cet Appel à Projets.